



Bureau communautaire
1^{er} avril 2021
La Commanderie – 18h30

DÉCISION DE BUREAU

Nombre de membres du bureau : 20
Nombre de présents : 17
Nombre de votants : 17
Date de la convocation : 25 mars 2021

Présents : J.P Fichère, D. Michaud, J.M Daubigney, O. Meugin, B. Guerrin, G. Soldavini, J.B Gagnoux, G. Fernoux-Coutenet, J.P Lefèvre, S. Calinon, J.L Croiserat, T. Gauthray-Guyenet, M.R Guibelin, I. Mangin, C. Monneret, J. Péchinot, D. Troncin.

Excusés : C. Bourgeois-République, N. Jeannet, J.Y Roy.

Date d’affichage : 9 avril 2021

GRAND DOLE

Communauté d’agglomération

Place de l’Europe
BP 458 – 39109 DOLE
Cedex
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

Décision DB18/21

Objet

FISAC – Versement de la part Etat dans le cadre de l’aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux

Dans le cadre du programme FISAC 2020-2023 (Fonds d’Intervention pour les Services, l’Artisanat et le Commerce) est prévu un volet permettant de soutenir financièrement les commerçants de proximité pour leur projet de modernisation et de mise en accessibilité de leurs locaux professionnels.

L’aide est fixée à 20 % maximum du montant des travaux HT éligibles, 30 % en cas de travaux de mise en accessibilité avec un plafond de 6 000 €. Elle est alors financée à hauteur de 50 % par la Communauté d’Agglomération du Grand Dole et 50 % par l’Etat.

Par décision du Bureau Communautaire n° DB35/19 du 06 novembre 2019 et après analyse du dossier, il a donc été décidé d’octroyer une subvention de 6 000 € à l’entreprise BENETOT pour son local commercial situé 26 rue de Besançon à Dole, avec versement de la part due par la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, soit 3 000 €.

De même, par décision du Bureau Communautaire n° DB14/20b du 10 septembre 2020 et après analyse du dossier, il a donc été décidé d’octroyer une subvention de 1 230 € à l’entreprise S&R Coiffure pour son local commercial situé 29 place Pointelin à Dole, avec versement de la part due par la Communauté d’Agglomération du Grand Dole, soit 615 €.

Le versement de la part de l’Etat a été validé lors du Comité de Pilotage FISAC du 12 octobre 2020 en présence des représentants de l’Etat et une convention entre la Communauté d’Agglomération du Grand Dole et les bénéficiaires de l’aide doit être signée.

A noter que, suite à la signature de la convention FISAC entre la Communauté d’Agglomération du Grand Dole et l’Etat, ce dernier a versé, le 18 mars 2021, 16 000 € d’avance à la Communauté d’Agglomération afin de régler directement aux commerçants la part de l’Etat.

Après en avoir délibéré, les membres du Bureau, à l’unanimité :

- **APPROUVENT** le versement de la part de l’Etat, afin de solder ces dossiers, soit :
 - 3 000 € pour l’entreprise BENETOT,
 - 615 € pour l’entreprise S&R Coiffure,
- **AUTORISENT** Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à la présente décision.

Fait à Dole,
Le 1^{er} avril 2021,
Le Président,

